

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DU CONSEIL

-:-:-

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 357/PC-SGG

ANNEE 1965

----

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

VU le Décret N°32/PR/MAIS du 25 Février 1964, nommant Mr Auguste da SILVA Sous-Préfet par intérim de Pobê ;

D É C R Ê T E :

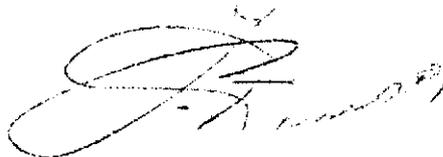
Article 1er - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret N°32/PR/MAIS du 25 Février 1964, portant nomination de Mr Auguste da SILVA en qualité de Sous-Préfet par intérim de Pobê.

Article 2 - Mr Charles SAMSON, précédemment en service à la Préfecture du Nord-Est, est nommé Sous-Préfet par intérim de Pobê, en remplacement de Mr Auguste da SILVA, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1965

par le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement,



le Ministre des Finances et des  
Affaires Economiques,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

  
F. AFLOGAN

Ampliations :

PR 4 - PC 6 - DAI 4 - IAA 2  
Ministères 9 - Intéressés 2  
SGG 4 - DGF 2 - Préfec. du S-E.  
S/Préfec. de Pobê 2 - JORD 1.